

**DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE
HORS COMMUNE DE RESIDENCE**

Inscription à l'école publique de LANGEAIS

OBJET : Ce formulaire concerne une famille qui ne réside pas à LANGEAIS mais qui souhaite toutefois y scolariser son enfant.

NOTICE EXPLICATIVE

- Il faut remplir un imprimé par enfant

- **ETAPES**
 - 1) Le formulaire est disponible auprès de la Mairie ou du Directeur de l'école souhaitée qui émettra son avis sur la demande d'inscription hors commune, dûment renseignée par la famille.
 - 2) Après avoir obtenu l'avis et la signature du Directeur d'école, l'imprimé est déposé par les parents à la Mairie de résidence pour recueillir son avis.
 - 3) Après avoir émis son avis, la commune de résidence transmet l'imprimé à la commune d'accueil qui doit également se prononcer sur le dossier et signer le formulaire.
 - 4) La famille est informée de la suite accordée à sa requête par courrier adressé à son domicile.

Pour obtenir plus de précisions, la famille est invitée à contacter le service des affaires scolaires au 02 47 96 12 62

Durée de la dérogation et renouvellement

La dérogation est accordée pour la durée de l'enseignement maternel ou de l'enseignement élémentaire. Pour un enfant qui passe de l'école maternelle à l'école élémentaire, la famille doit procéder dès le 2^{ème} trimestre de l'année en cours, à une nouvelle et même démarche auprès du Directeur de l'école élémentaire.